

DELIBERATIONS

=oOo=

L'an deux mil neuf, le vingt cinq novembre à 18 heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2009.

Nombre de Conseillers : <i>en exercice</i>	:	18
<i>présents</i>	:	17
<i>votants</i>	:	17

PRESENTS : MM. REIX, M. BOILEAU, Mme PENISSON, MM. LACLOTTE, ROUSSEAU, LABORDE, M. BORDE, Mmes BAYLE, BUSO, CHATEAU, FREGIER, MM. LOUIS, LUTZ, MAUREAU, Mmes PEYRONNET, PHILIT M. REGNER

EXCUSÉS : M. REBEYROLLE

ABSENTS : néant

Madame CHATEAU a été élue secrétaire.

=oOo=

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.

=oOo=

RECEPTION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

En début de séance, l'Assemblée est heureuse d'accueillir les membres du Conseil municipal d'Enfants.

Monsieur le Maire souligne qu'il : « n'est jamais trop tôt pour favoriser une citoyenneté active, développer la participation à la vie locale et donner du sens et de la valeur à l'acquisition des droits civiques. Le Conseil municipal d'Enfants a pour vocation de se familiariser avec le processus démocratique : élection, débat, vote. Il permet aux enfants de comprendre le fonctionnement d'une collectivité mais aussi de gérer de manière autonome des projets. »

Monsieur le Maire rappelle ensuite les vertus d'éducation civique que permet de développer la création et la tenue régulière d'un tel conseil mais aussi celles d'écoute et d'entraide auprès de leurs camarades de classe. Après avoir souligné la présence des symboles de la République dans la salle du Conseil, Monsieur le Maire cède la parole à ses jeunes confrères.

Mlle ROCQ dresse alors un bilan des actions menées depuis un an par le Conseil municipal d'Enfants : acquisition et pose de récupérateurs d'eau de pluie pour l'école et la mairie, récolte de paires de lunettes pour les envoyer en Afrique, et enfin organisation d'un spectacle ou d'un voyage au profit d'enfants dont les parents sont en situation de précarité, ce dernier point étant financé par la vente de jeux et jouets récupérés.

Par ailleurs, le Conseil municipal d'Enfant a participé aux commémorations du 8 mai et du 11 novembre et est arrivé troisième dans un concours de dessins organisé par Sainte-Foy-les-Lyon.

Monsieur le Maire et les membres du Conseil municipal félicitent leurs homologues chaleureusement puis Monsieur le Maire leur remet à chacun un diplôme, symbole de leur participation au Conseil municipal d'Enfants.

=oOo=

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que la Préfecture de la Gironde a soulevé le 15/09/09 un problème juridique quant au transfert de la compétence PLU d'intérêt communautaire adoptée par le Conseil le 28/06/08 et entérinée par l'adoption de la majorité qualifiée des conseils municipaux le 23/09/2008 (décision de Sainte-Foy-la-Grande).

Il apparaît en effet qu'un intérêt communautaire tel que formulé ci-dessous ne peut être défini sur cette compétence car il serait assimilé à un transfert à la carte :

- Elaboration, modification, révision de 4 PLU communautaires à l'échelle de l'agglomération Foyenne (Pineuilh, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Sainte-Foy-la-Grande, Saint-Avit-Saint-Nazaire),
- Conseil et assistance aux 11 communes membres, coordination et financement pour l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme PLU, POS, Cartes Communales,

Le transfert de la compétence PLU doit par conséquent être opéré en bloc à la Communauté de Communes du Pays Foyen (à l'image du SCOT). Il s'agit en l'espèce d'une spécificité liée aux documents d'urbanisme.

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau libellé proposé et précise que le Conseil de Communauté s'est exprimé favorablement le 29/10/09. En application de l'article 5211-17 du CGCT, Monsieur le Maire invite le Conseil à s'exprimer sur le présent transfert :

- Elaboration, modification, révision des documents de planification d'urbanisme (PLU, POS, Cartes Communales).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Approuve le transfert de la compétence suivante à la Communauté de Communes du Pays Foyen : « Elaboration modification, révision des documents de planification d'urbanisme (PLU, POS, Cartes Communales) »,

Précise que la présente compétence serait intégrée à la compétence aménagement de l'espace des statuts communautaires,

Notifie la présente délibération à la Communauté de Communes du Pays Foyen.

PROJETS D'AMENAGEMENT EN AGGLOMERATION : CONVENTION D'HONORAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'appel public à la concurrence organisé en juillet 2008 et à l'issue duquel le Cabinet ROSTEIN a été choisi en qualité de bureau d'étude pour assister la Commune dans l'aménagement de la voirie urbaine et commerçante.

Après avoir proposé des avant-projets, le Cabinet ROSTEIN doit maintenant se voir confier les quatre missions suivantes :

- établissement des projets définitifs ;
- assistance à la passation des contrats de travaux ;
- direction de l'exécution des travaux ;
- assistance aux opérations de réceptions.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Cabinet ROSTEIN a adressé une convention par laquelle il se propose d'assumer ces missions, les honoraires étant fixés à 16 300,000 € HT, soit **19 494,80 € TTC**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la proposition du Cabinet ROSTEIN,

Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et particulièrement de signer la convention afférente.

TRAVAUX D'EDILITE RUE ONESIME RECLUS (RD20 embranchement et RD708)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'Avant Projet Définitif (APD) réalisé par le cabinet d'ingénierie ROSTEIN (Géo Foncier Conseil) relatif aux travaux d'édilité rue Onésime Reclus :

- **PHASE 1 : restructuration de la rue Onésime Reclus, du pont Montaigne jusqu'à l'avenue d'Angoulême (embranchement RD20), pour un montant HT de 191 711,00 €**

- **PHASE 2 : réhabilitation des trottoirs de la rue Onésime Reclus, depuis l'avenue d'Angoulême jusqu'à l'avenue de Bordeaux (RD708), pour un montant HT de 58 317,50 €**

Soit un montant total HT de **250 028,50 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Approuve cette programmation de travaux pour l'année **2010**,
Sollicite du Conseil Général de la Dordogne une subvention au titre des travaux d'édilité,

Sollicite une subvention auprès dans le cadre du FISAC pour la réhabilitation des trottoirs au titre de la voirie commerçante,

Arrête le plan de financement comme suit :

Subvention du Conseil Général 40 %	80 000,00 €
Subvention du FISAC (partie trottoirs) 25 %	14 579,38 €
Autofinancement	<u>155 449,12 €</u>
TOTAL HT	250 028,50 €

Charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce programme de travaux en **2010**.

TRAVAUX D'EDILITE POUR AMENAGEMENT DE SECURITE AVENUE D'ANGOULEME (RD708) ET AVENUE DU PERIGORD (RD20)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'Avant Projet Définitif (APD) réalisé par le cabinet d'ingénierie ROSTEIN (Géo Foncier Conseil) relatif aux travaux d'édilité suivants :

- **PHASE 1 : aménagements de sécurité avenue d'Angoulême (RD708), pour un montant HT de 48 308,50 €**
- **PHASE 2 : aménagements de sécurité avenue du Périgord (RD20), pour un montant HT de 154 662,25 €**

Soit un montant total HT de **202 970,75 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Approuve cette programmation de travaux pour l'année **2011**,
Sollicite du Conseil Général de la Dordogne une subvention au titre des travaux d'édilité,

Arrête le plan de financement comme suit :

Subvention du Conseil Général 40 %	80 000,00 €
Autofinancement	<u>122 970,45 €</u>
TOTAL HT	202 970,75 €

Charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce programme de travaux en **2011**.

ACHAT D'UNE LICENCE IV

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 25 octobre dernier par laquelle il a été chargé d'effectuer toutes démarches nécessaires pour acheter, au prix de 2 000 €, la licence IV de la SARL IBIZA CLUB qui a été placée en liquidation judiciaire. Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que les juges du Tribunal de Commerce valideraient une telle vente au prix de 3 000 €.

Le Conseil municipal, après en voir délibéré,
Approuve le rachat de la licence IV,
Approuve le prix de **3 000 €**,
Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour
l'acquisition de cette licence IV.

AVENANT AUX TRAVAUX DE VOIRIE 2009

Monsieur ROUSSEAU, Adjoint à la Voirie, présente à l'Assemblée quelques travaux de voirie supplémentaires qui n'avaient pas été prévus dans le marché initial. Le montant total de ces travaux est de **9 652,31 € HT**, soit 11 544,85 € TTC, ce qui porte le marché à la somme totale de **197 013,86 € HT** au lieu de 187 361,55 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que cet avenant ne modifie pas substantiellement les conditions du marché,

Accepte les travaux supplémentaires et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

MODIFICATION BUDGETAIRE BUDGET PRINCIPAL

A la demande de Mme le Trésorier municipal, Monsieur le Maire propose la modification budgétaire suivante pour rectifier une erreur d'imputation sur l'exercice 2008 :

	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
D.G.E.(transférable) Dépense			1331	3 148,98 €
D.G.E.(non transférable) Recette			1334	3 148,98 €

ADMISSION EN NON VALEUR NICOLAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame le Receveur Municipal a demandé l'admission en non-valeur des frais de restaurant scolaire dus par Monsieur Patrick NICOLAS pour l'année 2008, soit un montant total de **47,48 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte cette demande d'admission en non-valeur.

ADMISSIONS EN NON VALEUR DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame le Receveur Municipal a demandé l'admission en non-valeur des frais de restaurant scolaire dus par Monsieur Christophe DELUGIN pour l'année 2001, soit 2 x 7,62 €, Madame Nathalie DOMINIQUE pour l'année 2007, soit 0,14 €, et Madame Christelle BOULAY pour l'année 2008, soit 4,50 €, soit un montant total de **19,88 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte cette demande d'admissions en non-valeur.

VIREMENT DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL

	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Inst., matériel et outill. techn. OP 20 Virement de la sect. de fonctionnem.	2315	12 000,00 €		
	021	12 000,00 €		
Bâtiments Virement à la section de fonctionnem.	023	12 000,00 €	61522	12 000,00 €

	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Constructions INV 040 Virement de la sect. de fonctionnem.			2313	7 020,00 €
			021	7 020,00 €
Immobilisations corporelles FON 042 Virement à la section de fonctionnem.			722	7 020,00 €
			023	7 020,00 €

Informations et questions diverses

=oOo=

IMMEUBLE COMMUNAL 43 ET 43 BIS RUE O. RECLUS

Monsieur Claude BOILEAU fait part au Conseil des réflexions menées par la Commission au sujet de l'immeuble des 43 et 43 bis rue Onésime Reclus. Il souligne l'importance des travaux de rénovation et de mise aux normes qu'il serait nécessaire, particulièrement si l'on désire maintenir le logement en location. Il informe aussi l'Assemblée des difficultés de cohabitation en un même lieu entre une famille, un maître d'œuvre, un professionnel de santé et deux associations. Les membres de la Commission, après en avoir discuté avec les intéressés, ont constaté qu'il serait possible de reloger les associations dans le bâtiments situé de l'autre côté de la rue (ancien logement de fonction de l'école), que le maître d'œuvre devrait partir en retraite prochainement et que le professionnel de santé envisagerait de trouver un local plus adapté.

En conséquence, la Commission des bâtiments demande aux membres du Conseil municipal de réfléchir à la possibilité de vendre ce bâtiment.

Le Conseil municipal propose d'une part de visiter les lieux et d'autre part de demander une estimation au service des Domaines.

SALLE DES FETES JACQUES PREVERT

Monsieur le Maire et Monsieur BOILEAU expliquent au Conseil municipal que la gestion des activités au foyer municipal Jacques Prévert devient complexe. En effet, cette salle de spectacle à l'acoustique remarquable est aujourd'hui davantage utilisée par des associations à vocation sportive que pour des concerts ou des séances de théâtre. Singulièrement, lorsqu'il y a une réception ou une réunion en semaine, non seulement il faut souvent reloger telle ou telle association pour qu'elle puisse pratiquer son activité mais aussi il faut veiller à remettre les lieux en état très rapidement pour le lendemain car la salle est utilisée tous les jours.

Il semble donc nécessaire de permettre à ces associations de bénéficier d'une salle qui serait réservée exclusivement à des pratiques sportives ou assimilées, d'autant que la demande est à la hausse.

Monsieur le Maire et Monsieur BOILEAU demandent donc au Conseil s'il ne serait opportun de prévoir une extension au foyer municipal, vers l'arrière du bâtiment, pour accueillir ce type d'activité, considérant aussi qu'un projet de salle polyvalente pourrait être subventionné.

Le Conseil municipal propose de demander à l'Agence Technique Départementale d'étudier un tel projet et de faire une ou plusieurs propositions d'extension, en intégrant si possible les nouvelles techniques de construction à haute qualité environnementale.

CORRESPONDANT ARMEE

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Monsieur PLANCHAT du Conseil municipal, la Commune ne dispose plus d'un correspondant Armée. En conséquence, Monsieur Claude BOILEAU est désigné pour assumer cette fonction.

DIAGNOSTIC ENERGETIQUE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée un projet porté par M. BOILEAU et M. REGNER qui consiste à faire établir le diagnostic énergétique de plusieurs bâtiments municipaux afin de prévoir d'éventuelles dépenses d'investissement susceptibles de permettre des économies d'énergie à court ou moyen terme.

Pour 2010, le diagnostic serait fait sur le foyer municipal Jacques Prévert et sur l'ensemble Mairie/Agence postale. Sur la base d'un cahier des charges fourni par l'ADEME, et en collaboration avec cet organisme, une mise en concurrence sera lancée prochainement afin de choisir un prestataire approprié qui devra remettre son rapport avant fin février.

TRAVAUX DE VOIRIE 2009

Monsieur ROUSSEAU donne lecture de lettres écrites l'une par un riverain de l'avenue de Bordeaux, l'autre de la rue des Fleurs. Tous les deux tiennent à remercier la municipalité pour les efforts réalisés, d'un côté pour aménager un cheminement piétonnier et remettre à niveau les entrées de maison, de l'autre pour limiter la vitesse des véhicules.

TAXE PROFESSIONNELLE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur les nouvelles mesures en matière de taxe professionnelle.

Pour l'avenir, la taxe professionnelle serait remplacée par la C.E.T. (Cotisation Economique Territoriale). Elle serait composée de la part de la TP assise sur le foncier et qui n'est pas supprimée (désormais appelée C.L.A. Cotisation Locale d'Activité) et d'une cotisation assise sur la valeur ajoutée, renommée C.C., Cotisation Complémentaire.

En 2010, année de transition, les collectivités territoriales devraient percevoir le produit de la TP qui leur aurait été versé en l'absence de réforme.

En 2011, les collectivités percevront le produit des nouveaux impôts.

Monsieur le Maire rappelle enfin que c'est la Communauté de Communes qui perçoit cette taxe et qui en reverse une partie à chaque commune, en tenant comptes des divers transferts de charges.

- Monsieur REIX fait part de la création d'un centre de formation des apprentis du bâtiment aux Quatre Ormeaux. Mme PENISSON précise que cet établissement peut aussi accueillir ponctuellement des particuliers qui voudraient apprendre ou perfectionner une technique dans le domaine du bâtiment.
- Monsieur REIX confirme que la CdC a validé le transfert complet de la crèche au sein de ses compétences, bâti inclus. En conséquence, c'est la Communauté de Communes qui remboursera désormais l'emprunt lié à ce bâtiment et qui prendra à son compte toutes les dépenses. En échange, le reversement de la TPU sera dégrèvé d'environ 1 000 € par mois.
- Monsieur REIX évoque l'exposition artistique organisée ces jours derniers par Mme BAYLE à la salle Amanieux et félicite cette dernière et tous les bénévoles qui l'ont rendue possible. Il constate que cette salle, qu'il conviendrait plutôt d'appeler galerie, est de plus en plus utilisée. Madame BAYLE suggère de l'équiper d'une alarme pour protéger les œuvres exposées et d'améliorer nettement la signalétique de cette salle. Monsieur le Maire approuve ces deux suggestions.
- Monsieur MAUREAU revient sur les projets de travaux de bâtiments pour les années à venir et suggère d'y inclure la rénovation de la salle Oscar Guéry à Ponchapt et du matériel afférent à cette salle des fêtes.
- Monsieur LACLOTTE informe l'Assemblée qu'il mène une réflexion avec le bureau Enfance-Jeunesse de la CdC et les responsables du collège pour intégrer les collégiens dans le projet d'aménagement du parc de Mézières, peu respecté par ces derniers.
- Monsieur LACLOTTE informe le Conseil que les illuminations de Noël sont en cours d'installation. Elles seront en fonction entre le 7 décembre et le 10 janvier.
- A ce sujet, Madame CHATEAU explique aux membres de l'Assemblée qu'avec M. LACLOTTE et M. CLEMENCEAU des Services Techniques, ils sont allés voir un stock d'illuminations qui est vendu à très bas prix par une entreprise qui arrête cette activité. Elle propose l'acquisition de quatre décors qui se fixe contre des mâts pour un coût total de 280 € HT. Le Conseil lui demande en plus de négocier l'achat d'une grande traversée de rue.
- Monsieur LACLOTTE informe l'Assemblée que, renseignements pris auprès du bureau d'études en charge de ce dossier, l'enfouissement de la ligne moyenne tension qui traverse le bourg ne se fera finalement qu'en février-mars.
- Monsieur LACLOTTE fait part d'une réunion de l'Association de Sauvegarde de l'Environnement. Il indique que, malgré la campagne de piégeage, 80 nids ont été détruits par l'association. Une réunion publique d'information aura lieu le 21 janvier à Port-Sainte-Foy.

Monsieur déclare la séance close.

Questions du public :

- Monsieur CORAUX confirme que la salle Marc Amanieux mériterait une meilleure signalétique. Monsieur le Maire suggère d'axer celle-ci sur le « complexe » Maison du Fleuve qui comprend le Musée de la Batellerie, le Cellier des Vignerons et la galerie Marc Amanieux. Monsieur CORAUX et Monsieur le Maire s'accordent aussi pour dire qu'il faut enlever le matériel divers qui traîne au fond de cette magnifique salle et l'entreposer ailleurs.
- Monsieur CORAUX revient aussi sur l'exposition et souligne la difficulté à informer le public des diverses manifestations qui ont lieu sur la Commune. Monsieur le Maire évoque l'acquisition d'un panneau électronique tout en soulignant qu'il s'agit d'un investissement lourd.
- Monsieur CORAUX demande où en est l'intégration au Plan Départemental des Chemins de Randonnées. Monsieur le Maire confirme que le dossier suit son cours.
- Monsieur CORAUX évoque la révision des PPRI qui s'organise en Gironde et s'étonne que cela ne soit pas le cas chez nous. Monsieur le Maire l'informe qu'il a fait connaître son mécontentement à ce sujet au préfet de la Gironde mais il souligne aussi qu'il s'agit bien d'une prérogative préfectorale. La Dordogne devrait donc être concernée dans les deux années à venir.
- Monsieur CORAUX demande des précisions sur l'emploi de désherbants au service des espaces verts. Monsieur LACLOTTE l'informe que désormais ces produits sont interdits sur le domaine public (voirie). Des solutions alternatives sont donc recherchées.